trésorier, Denis Desfontaines, l'Eclair aîné ; trésorier-adjoint, V. Carrette, id., l'Epervier ; économe, N. Jean-Baptiste, Le Martinet.

Commissaires : MM. P. Desreux, membre de la société le Pigeon gris; Dejode, id. Pigeon Voyageur; H. Carrette, id. l'Eclair; B. Monnier, id. la Petite Vitesse; Fruchart, id. les 3 Macots; V. Carrette, id. les 3 Macottes; J.-B. Baert, id. le Vieux Pigeon gris; E. Charlet, id. la Flèche, Decottignies, id. le Lâcher; J. Carrette, id. St Martin; Stephunnet, id. Pigeon Romain; L. Wysseur, id. le Pigeon Macot.

Convoyeur, Joseph Dedoncker.

Dimanche 27 décembre, à 5 h. du soir, assemblée de commission. Ordre du jour : 1° Zones; 2° Grand concours de 1.000 francs de prix d'honneur du 5 juin; 3° Questions diverses.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience 24 décembre.* — UNE GRAVE AGRESSION CONTRE DES AGENTS. — Dimanche soir, vers onze heures, les agents Bayart et Tiberghien conduisaient au poste deux femmes qui, malgré leur état d'ivresse avaient prétendu entrer dans la salle de danse de M. Damers, rue de Lannoy, à Roubaix. A peine avaient-ils fait quelques pas qu'ils furent assaillis par deux individus de la rue Magenta, Vandag et Franz Plancke qui engagerent aussitôt une lutte avec les agents : ceux-ci avaient dû lâcher leurs prisonnières pour se défendre contre leurs agresseurs.

Vandag et Franz Planke qui avaient d'abord réussi à se dégager des mains des représentants de l'autorité, furent repris de nouveau rue Sainte-Elisabeth. A ce moment toute une bande de chevaliers du trottoir avec leurs dignes compagnes entoura les agents et menaçait de leur faire un mauvais parti. C'est alors que Bayart et Tiberghien dégainèrent et frappèrent dans le tas : la plupart ne faisaient point mine de reculer ; mais la vue du revolver de l'agent Tiberghien les dispersa peu à peu.

Vandag et Franz Planke comparaissaient à l'audience de ce jour : ils ne cherchent pas à nier. Ils sont condamnés le premier à huit mois, le second à six mois.

HISTOIRE D'UNE BÊCHE. — Lors d'une perquisition que M. Cotard, commissaire de police à Tourcoing avait faite dans une baraque, à la suite d'un accident qui y était aux Cinq-Voies, il avait été trouvé une bêche appartenant à M. Vuylsteke, cabaretier, rue du Haze.

Le propriétaire et constructeur de la cabane en question, Remi Eeckout, âgé de trente ans, avait été aussitôt mis en état d'arrestation et conduit à Lille, malgré ses protestations d'innocence. Eeckout était néanmoins traduit devant le Tribunal : il déclare que Vuylsteke lui avait prêté la bêche, quelques jours auparavant et qu'il allait la lui rendre.

Vuylsteke dans un langage qui n'est ni français, ni flamand, fait aux juges des réponses d'une rare obscurité : il paraîtrait résulter de ce qu'il raconte qu'Eeckout ne lui a jamais rien emprunté. Le Tribunal décide que l'intention délictueuse n'existe pas et n'est pas établie : il acquitte Eeckout et ordonne sa mise en liberté.

UN MARCHAND DE CHARBON V... de Roubaix est condamné à une amende pour avoir mis en vente des sacs où il manquait le poids et pour avoir négligé de placer une bascule sur sa voiture.

BANQUEROUTE SIMPLE. — M. X... qui tenait un magasin de mercerie à Roubaix avait, à la suite de sa déclaration de faillite, été condamné par défaut à quatre mois d'emprisonnement pour avoir fait des dépenses exagérées et n'avoir point tenu de comptabilité. Il revient par opposition à ce jugement, mais voit sa peine de quatre mois confirmée.

UN VOL DE deux lapins commis chez M. Jouvenaux à Wasquehal, amène la comparution du coupable Henri V.... qui, à raison de ses bons antécédents, bénéficie de l'application de la loi Bérenger pour l'exécution de la peine de six jours à lui infligée.

UN DÉTOURNEMENT D'EFFETS D'HABILLEMENT a été accompli au préjudice de M. Dancoisne, à Roubaix, par un logeur du nom de Retters, qui a profité de l'absence de ce dernier pour faire son coup. Le tout était évalué à cent cinquante francs, Retters, qu'on n'a plus revu, encourt une peine par défaut de six mois d'emprisonnement.

UN JOURNAL MANQUÉ A TOURCOING. — Un correcteur de l'imprimerie du « Petit Nord » Emile Degeorge avait projeté avec quelques camarades d'aller fonder à Tourcoing un journal qui prendrait le titre de « Propagateur de Tourcoing ». Il avait réussi à inspirer pleine confiance à deux de ses amis, MM. Gombert et Roumans qui l'avaient envoyé à Paris pour s'aboucher avec quelques personnalités politiques et faire les achats de matériel, d'encre et de papier ; ils lui avaient envoyé, suivant ce qu'ils ont déclaré à l'audience, près de seize cents francs, toutes leurs économies.

Degeorge leur écrivait de Paris qu'il avait eu des entrevues avec des personnages importants, voire même des ministres, qu'il avait même fait affaire avec l'inventeur Marinoni pour les machines d'imprimerie. Or, renseignements pris, il n'avait vu personne, mais avait dépensé tout l'argent qu'on lui avait envoyé.

Arrêté fin novembre après un séjour de plus de deux mois à Paris, il comparaissait aujourd'hui devant le tribunal; il a déjà, à son actif des antécédents judiciaires : deux condamnations pour abus de confiance. Il prétend qu'il s'est mis en rapport avec des agents d'affaires qui lui avaient promis de le présenter à plusieurs notabilités mais qu'il n'avait pu aboutir, parce qu'il lui manquait la provision exigée par ces agents d'affaires pour se mettre en campagne. Degeorge est reconnu coupable d'escroquerie et condamné à deux ans de prison.

PROCÈS DE CONTREFAÇON. — LES PERSIENNES MÉCANIQUES. — Nous avons dit hier, par erreur, que M. Courier-Dupire était, à sa sortie de la maison Dubois-Desrousseaux, entré chez M. Monier. M. Courier-Dupire est maître-menuisier à Wattrelos; M. Monier est mécanicien à Roubaix : ils ont donc, l'un et l'autre, deux professions distinctes.

Me CONFORME.

NOUVELLES MILITAIRES

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 23 décembre.* Président : M. le colonel Poncet, directeur du génie. Ministère public : M. Oudet, chef d'escadron, commissaire du gouvernement. — Bon, soldat au 1er de ligne. Vol militaire. Un an de prison. Défenseur : Me Wastelier du Parc. — Glandut, soldat réserviste, du recrutement de Versailles. Insoumission. Acquitté. Défenseur : Me Wastelier du Parc. — Vramvambéke, soldat réserviste au 1er de ligne. Désertion à l'intérieur. Trois ans de prison. Défenseur : Me Wastelier du Parc.

Lecointe, trompette au 19e chasseurs. Vols et abus de confiance. Cinq ans de réclusion, dégradation militaire avec dispense d'interdiction de séjour. Défenseur : Me Wastelier du Parc. — Pille, jeune soldat du recrutement de Versailles. Insoumission. Un mois de prison. Défenseur : Me Delepouille. — Marin, homme à la disposition du recrutement de Reims. Insoumission. Six mois de prison. Défenseur : Me Delepouille. — Dufour, soldat au 43e de ligne. Vol militaire. Deux ans de prison. Défenseur : Me Delepouille.

Infanterie territoriale. — Les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent sont passés dans l'armée territoriale et affectés aux régiments ci-après désignés : 3e régiment d'infanterie territoriale : MM. Wattine, Rollin de Beaumont, Cattet, Lemoine, Delrue du 1er d'infanterie, Gosse du 84e. — 5e régiment : MM. Fougerolle du 33e, Lemaire du 43e, Delemer du 127e, Petit du 84e. — 6e régiment : MM. Renard, Beaudelle, Bar, du 73e, Duthoit et Rigaud du 127e. — 7e regiment : MM. Noyon du 110e, Deladerierre et Jeannin du 43e, Watrelot du 127e. — 8e régiment : MM. Guérard du 83e, Lefebvre du 110e, Dirard du 127e et Bourel du 84e.

NORD

Dunkerque. — *Arrivages de laines de la Plata, etc.* — Le Steamer anglais *Ocampo*, venant de Buenos-Ayres et de Montévideo avec une importante quantité de laines pour Roubaix et Tourcoing, est arrivé en rade de Dunkerque le 24 décembre au soir et entre aujourd'hui 25 au bassin de Freycinet.

Le steamer *Dom-Pedro* des Chargeurs-Réunis, est arrivé le 24 décembre courant à Londres venant de La Plata. Il suivra pour Dunkerque avec environ 2,500 b. laine pour Roubaix et Tourcoing.

Le steamer Ville de Marseille a transbordé de Marseille à Dunkerque : 37 balles laine pour Roubaix et Tourcoing, qu'il a mises à terre le 24 courant au bassin de Freycinet.

Le steamer *Yarra* venant d'Australie, est attendu incessamment à Marseille, étant porteur de 500 mètres cubes et de 921 balles laine pour Roubaix et Tourcoing qui seront transbordées par Dunkerque.

Un infanticide à Saint-Pol. — Une jeune fille de 20 ans, du nom de B..., fille d'un conseiller municipal, est accusée d'avoir mis un enfant au monde clandestinement mois et d'avoir fait disparaître le cadavre.

Une église de Valenciennes éclairée à la lumière électrique. — L'éclairage par l'électricité est définitivement installé à Notre-Dame, à Valenciennes. Les premiers essais ont été faits hier soir.

Une enfant brûlée accidentellement à Sous-le-Bois. — Ivonne Cambrai, âgée de 7 ans, se chauffait pendant que sa mère vaquait aux soins du ménage. Tout à coup, le feu prit à ses vêtements. La mère jeta sur son enfant un tapis de table avec lequel elle l'entoura, mais il était déjà trop tard : la pauvre petite avait tout le ventre brûlé. Elle tomba dans les convulsions et mourut dans la matinée.

BELGIQUE

Mouscron — CONSEIL COMMUNAL. — *Réunion du 24 décembre.* — A 5 heures 20 la séance est ouverte; M. Crombet seul est absent. M. Dufort, secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès verbal est adopté sans observations.

M. MULLIEZ — Messieurs, je vous prie de prononcer d'urgence, l'inscription à l'ordre du jour de cette séance : 1° d'une demande de concession au cimetière de 4 m. 50 carrés adressée au Conseil par M. X... 2° de l'abonnement des sœurs Noires; cette dernière question sera examinée à la fin de cette séance.

La proposition de M. Mulliez étant adoptée et la concession demandée par M. X... étant accordée, le conseil passe à l'ordre du jour.

Le compte communal. — M. MULLIEZ. M. le receveur a la parole pour la lecture du compte communal de 1890.

M. le receveur fait connaître les dépenses et recettes. La situation se résume comme suit : recettes, 228.325,40; dépenses, 200.435,18. A l'unanimité, le compte est approuvé.

La vérification de la Caisse communale. — M. MULLIEZ. Messieurs, l'ordre du jour appelle l'examen du procès-verbal de la caisse communale ; vous savez que, sous les administrations précédentes, la comptabilité était tellement défectueuse qu'il était impossible de s'y bien reconnaître. Nous avons donc innové un système de comptabilité pour l'administration communale et du bureau de bienfaisance qui permet le contrôle beaucoup plus facilement. Vous savez d'un autre côté que la loi ordonne la vérification de la caisse communale tous les trimestres. Nous nous sommes donc rendus hier chez M. le receveur communal et l'avons prié de nous rendre compte de la situation en numéraire de la caisse.

Les recettes s'élèvent à 27.778 fr. 26, les dépenses à 10.391 fr ; il y a donc un excédent de 17,382 fr. Nous avons prié M. le receveur de nous donner le détail de billets, d'or, d'argent, etc., de cet excédent. M. le Receveur s'est trouvé dans l'impossibilité de remplir cette formalité, ayant, avec cette somme, fait des avances au bureau de bienfaisance et aux hospices pour des dépenses extraordinaires qu'ont faites ces deux administrations Je ne puis vous dire, Messieurs, les chiffres exacts de ces dépenses, mais je puis vous affirmer qu'au fond elles sont vraies. En conséquence, la caisse communale est à jour.

Un incident. — La parole est donnée à M. Coppenolle sur sa demande.

M. COPPENOLLE. — Messieurs, vous avez remarqué, comme moi, combien M. Mulliez, depuis qu'il est à la tête de l'administration a apporté de zèle, de dévouement au rétablissement de l'équilibre de nos finances communales.

Je vous propose donc d'adresser des félicitations et des remerciements à M. Mulliez pour son dévoûment absolu

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements et chaque conseiller félicite M. Floris Mulliez.

M. MULLIEZ. — Messieurs, je suis fort sensible aux paroles que vient de prononcer M. Coppenolle et aux marques de sympathie que vous venez de me donner. Je vous prie d'associer M. Warhem à ces remerciments publics; M. Warhem m'a beaucoup secondé et certes il mérite de la reconnaissance. L'incident est clos.

Le budget des hospices. — M. MULLIEZ. — Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion du budget des hospices civils pour 1892.

M. DUFORT, secrétaire. Les recettes sont de 52,109,53 et les dépenses de 52 081,95; d'où un excédent de 27,57.

M. MULLIEZ. Messieurs, avant d'accepter ce budget, nous pourrions examiner la quatrième question portée à l'ordre du jour et relative à des constructions à ériger à l'hospice, car, si nous acceptons le budget, nous autoriserons par le fait même la construction de ces bâtiments.

Les conseillers se rangent à l'avis de M. le bourgmestre.

M MULLIEZ Messieurs, vous avez remarqué dans le budget des hospices une dépense extraordinaire de 15 853 fr. 92 pour des bâtiments. L'administration des hospices a été heureuse de recevoir un legs de Monsieur Lepoutre, récemment décédé. Ce legs s'élève à environ 10.500 et quelques francs.

L'administration des hospices se propose d'affecter cette somme à la construction d'une infirmerie pour fumeurs et d'une salle de malades contagieux; cette salle serait placée au bout du jardin. La dépense nécessitée pour cette construction est de 15 853 fr 92 ; il y a donc une différence de chiffres de près de 5.000 fr., sommes que l'administration des hospices peut recevoir de la Province. (Les plans des lieux sont soumis aux conseillers.)

M. LABARRE. Alors, la Commune n'aurait rien à sa charge ?

M MULLIEZ — Il est bien entendu que, dès que nous nous serons prononcés pour l'affirmative, nous enverrons toutes les pièces de ce projet de construction à la députation permanente, pour savoir la part que prendra la province dans cette affaire. Si elle refuse un subside, nous verrons alors si les ressources communales permettent d'accorder aux hospices le supplément nécessaire à cette dépense. Messieurs, je mets aux voix les projets de construction dont nous venons de nous occuper (Approuvé à l'unanimité).

M. MULLIEZ. — Messieurs, le budget des hospices est donc approuvé par suite de ce dernier vote Approuvé.

M. DELBARRE s'abstient pour les motifs qu'il a exposés lors de la dernière séance.

M. MULLIEZ. — Le reste de la discussion devant avoir lieu à huis-clos, nous prions le public de sortir. Il est 6 heures 20.

Les traités de commerce. — Les sections de la Chambre ont examiné jeudi les traités de commerce. Relativement au traité avec l'Allemagne, sur le résultat connu des délibérations de quatre sections, deux se sont prononcées contre deux en faveur du traité. Une section n'a pas donné de résultats.

En somme, le total des votes émis donne 17 oui, 16 non, 15 abstentions. La section qui reste à connaître, donnerait, suivant les prévisions, une majorité hostile ; il y aurait donc 3 sections hostiles et 2 favorables.

Arrestation d'un notaire français. — Un vieillard proprement, mais pauvrement vêtu, s'est présenté au bureau des étrangers à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, pour y demander son inscription d'habitation rue des Capucins. Interrogé au sujet de son identité, il déclara s'appeler B... né à Paris, habitant la Belgique depuis huit ans.

Comme il ne pouvait produire aucune pièce d'état-civil et qu'il n'avait jamais été inscrit dans le pays, on le soumit à un interrogatoire minutieux. Le pauvre homme s'embrouilla dans ses réponses et tout à coup, éclatant en sanglots : « Je préfère dire la vérité, s'écria-t-il, que continuer la vie que je mène. Mon véritable nom est Louveau. J'étais, il y a une dizaine d'années, notaire au Château-d'Oléron, à la tête d'une fortune considérable.

» J'ai été condamné par la cour d'assises de la Charente-Inférieure, pour des faits que je ne veux pas révéler, à vingt-cinq ans de travaux forcés. Je mourrai en prison, mais je veux mourir dans mon pays ! »

L'enquête faite par la police à ce sujet a établi qu'il habitait depuis huit ans une misérable mansarde et ne mangeait qu'une fois par jour.

Sa famille lui ostroyait cinquante francs par mois, et sur cette modique pension il était parvenu à faire 600 fr. d'économie. Cette somme a été trouvée sur lui au moment de son arrestation. Louveau a été écroué à la disposition du parquet en attendant son extradition.

Un fratricide à Ixelles. — Dans la nuit de mardi à mercredi, à la suite d'une discussion violente, Auguste César tira sur son frère Charles un coup de revolver qui lui effleura la chevelure et alla briser une vitre de la fenêtre. Le blessé voulut s'enfuir, mais, son frère, surexcité, lui déchargea deux coups dans la région dorsale.

Le malheureux s'affaissa, pendant que sa mère, qui avait assisté à cette terrible scène, allait en toute hâte prévenir les locataires.

On fit des recherches dans toute la maison et on finit par découvrir l'assassin, blotti derrière un tuneau dans la cave : il n'a manifesté aucun regret.

L'état du blessé est grave mais non désespéré ; une des balles a pu être extraite mercredi matin.

L'explosion d'Anvers. — On connaît aujourd'hui le nom des deux victimes de l'explosion d'hier. Ce sont deux français, Joseph Calvé, âgé de 48 ans, et un jeune aide de 14 ans, Paul Aligny. On n'a pas pu reconstituer complètement les deux corps. Un certain nombre de débris manquent La tête du jeune garçon a été retrouvée affreusement mutilée.

Explosion de la chaudière d'une locomotive à La Louvière. — Une locomotive du charbonnage de la Paix et Saint-Vaast qui manœuvrait des wagons, a eu une fissure qui s'est produite tout à coup à la chaudière et qui a amené une explosion.

Le chauffeur et le mécanicien furent renversés par la pression de la vapeur qui leur fit de nombreuses blessures sur toutes les parties du corps. En outre, ces malheureux se sont fait de graves blessures en tombant sur le dos ; ils ont été relevés dans un état lamentable. On craint que des complications ne surviennent.

Tué pour un franc ! — Un ouvrier tisserand d'Iseghem, du nom de Beheydt, vient d'être tué d'un coup de couteau par un sieur Vandewalle. Pendant une discussion dans un cabaret, Beheydt réclama à Vandewalle un franc que celui-ci lui devait. La dispute s'envenima et les deux adversaires en vinrent aux mains. Tout à coup, au cours de la rixe, Vandewalle sortit de sa poche un couteau et en porta un formidable coup sous l'oreille gauche de son adversaire qui tomba à la renverse en poussant un grand cri. Il est mort peu après.

L'assassin a pu être arrêté aussitôt.

VÊTEMENTS pour HOMMES et ENFANTS. — Si vous voulez être habillés à la dernière mode, adressez-vous à la **Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, Lille.** — Maison reconnue pour sa coupe élégante et la modicité de ses prix.

NOTA. — Conditions spéciales pour communautés ou œuvres de bienfaisance. 28242—56824

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 décembre.* — Raoul Willem, rue Montgolfier, 2. — Achille Meunier, rue Boucher de Berthes. — Pauline Leclercq, rue Pierre-de-Roubaix. — Hélène Smets, rue de Lannoy. — Lucien Piot, rue de France, 43. — *Mariage.* — Prosper Roty, 40 ans, menuisier, à Willems, et Victorine Lecigne, 38 ans, journalière, rue Lavoisier, 10. — *Déclarations de décès du 24 décembre.* — Florine Segard, 49 ans, rue de la Paix 38. — Pierre Olivier, 66 ans, rue de Bouvines, 10. — Etienne Declercq, 3 ans, rue Jules Dersignacourt. — Fidéline Delangleis, 88 ans, Hospice Civil — Désiré Cové, 43 ans, Hôtel-Dieu. — Joseph Leyne, 15 jours, Hôtel-Dieu. — Bost, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Camille Sinon, 1 mois, rue de la Barbe d'Or, 37. — Pouilly, présenté sans vie, rue du Fays, 3. — Désiré Delfosse, 3 ans 10 mois, rue Pierre-de-Roubaix.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 décembre.* — Marie Debian, rue Pamelar. — Noël Favert, rue de Paris. — Charles Jeannelle, rue du Petit-Village. — *Déclarations de décès du 24 décembre.* — Gaston Florin, 2 jours, rue du Brun-Pain. — Rosalie Delmsaure, 73 ans 7 mois, sans profession, rue des Biches — Henri Delepaut, 1 an 3 mois, à la Marlière. — Germaine Vercautere, 2 ans 6 mois, au Blanc-Seau.

CONCOURS DE JEUX D'ESPRIT

Un de nos confrères, le *Mémorial d'Amiens*, ouvrira prochainement un concours de jeux d'esprit auquel de nombreux prix seront affectés.

Demander le règlement de ce concours à M. Roger de Talmont, rédacteur au *Mémorial*, 13, rue Gresset, Amiens. 29068

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEBOSSCHERE-JARDEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marceline MERCHIEZ, veuve en premières noces de M. Joseph JARDEZ, et en secondes noces de M. Jean-Baptiste POISSONNIER, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1891, dans sa quatre-vingt-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, à 3 h. 1/4, rue Lacroix.

Les amis et connaissances de la famille FRESNOY-MARTIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Alice-Julie FRESNOY, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1891, à l'âge de 2 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 100.

Les amis et connaissances de la famille SEGARD GROILLION qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Florine-Henriette-Joséphe SEGARD, décédée pieusement à Roubaix, le 24 décembre 1891, dans sa 48e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 38.

Les amis et connaissances de la famille DILLIES-DELERUELLE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph DILLIES, conseiller municipal, veuf de Dame Julie-Aimée-Victoire-Joséphe DÉLERUELLE, décédé à Marcq-en-Barœul, le 21 décembre 1891, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 courant, à 11 heures en l'église Saint-Vincent, à Marcq-en-Barœul. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, ferme de la Beuvrèque, à 10 h. L'Obit du mois sera chanté au Maître-Autel de ladite Eglise, le lundi 1er février 1892, à 11 heures.

Les amis et connaissances de la famille CARRÉ LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Jeanne CARRÉ, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1891, à l'âge de 12 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le lundi 28 courant, à 3 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 157.

Un Obit solennel en mêmes sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le lundi 28 décembre 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Charles-Adolphe VANDEKERKHOVE, sous-lieutenant au 127e de ligne, décédé à Valenciennes, le 9 novembre 1891, à l'âge de 23 ans et 2 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 28 décembre 1891, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Clémence YON, épouse de M. Piette, décédée à Roubaix, le 22 novembre 1891, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 28 décembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Henri MOLARD, chef de musique, époux de Dame Maria BAAS, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1891, à l'âge de 47 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOS MARINS

Les bateaux partent pour la pêche...
La mer, dans la brume du soir,
Grossit sa voix, la brise est fraîche...
Les femmes sont là pour les voir,
Pour les voir franchissant la passe,
Chevauchant les flots chevelus.
Puis ils s'enfoncent dans l'espace,
Un point blanc... on ne les voit plus...
Alors, abandonnant la grève,
Elles regagnent leurs foyers,
Et la solitude, en leur rêve,
Met des fantômes de noyés.
Elles s'éveillent, pauvres âme
Croyant même entendre des cris
Parmi le sourd fracas des lames...
Est-ce la voix de leurs maris ?...
— Mais jamais la Folle n'abandonne
Les cœurs nés devant l'infini.
La femme, aux pieds de la Madone,
Va pendre le cierge béni.
Et tandis que la mer écume,
Le marin se prend à songer
Qu'au logis un cierge s'allume
Pour le garantir du danger.

COUPONS

Le **CRÉDIT LYONNAIS**, *agences de Roubaix et Tourcoing*, paie **dès maintenant et sans aucun frais** tous les coupons français et étrangers à l'échéance du 1er janvier, et dont les prix sont officiellement connus.

ORDRES DE BOURSE

Le **CRÉDIT LYONNAIS**, *agences de Roubaix et Tourcoing*, se charge d'exécuter les ordres de bourse aux conditions suivantes : à *Paris* **sans autre courtage que celui de l'agent de change**; *à l'Etranger*, **moyennant une faible commission.** 58671—29053

GRAND THEATRE DE ROUBAIX, Direction H. Dennery. — Bureaux 6 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 1/4. Dimanche 27 décembre — LA MUETTE DE PORTICI, grand-opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique d'Auber. LES CHEVALIERS DU BROUILLARD, grand drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. Dennery et Bourgeois. — Ordre du spectacle : 1. Les Chevaliers du Brouillard ; 2. A 9 h. 1/4, La Muette de Portici. — Prix des places ordinaire.

Au premier jour : L'Africaine, grand-opéra. La Belle Hélène, opéra-bouffe.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède) Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux 6 h. 1/2. — Rideau 8 h. 1/4. — Dimanche 27 décembre. — Spectacle exceptionnel. Deux grandes pièces. — TRENTE ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR, drame en 6 tableaux, par MM. Ducange et Dinaux. — Irrévocablement dernière représentation de : LE GRAND MOGOL, opéra-bouffe en 4 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. E. Audran. — Ordre du spectacle : Trente ans ou la vie d'un Joueur ; 2. Le grand Mogol. — Prix des places ordinaire. La salle sera chauffée.

Au 1er jour : Miss Helyett. Privilège exclusif de Mme Deschamps

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 20 décembre.

Laines. — Marché plus calme et prix plutôt en faveur des acheteurs. Recettes journalières environ 25000 balles. Le choix en tous genres est par continuation excellent.

Port-Elisabeth, 28 novembre.

Laines. — Les avis de Londres ne sont pas aussi défavorables qu'on s'y était généralement attendu ; en conséquence le ton de notre marché est un peu meilleur, quoique les affaires aient été très restreintes depuis huit jours. Les snow white Uitenhage ont eu la vente de 200 à 250 balles, dont quelques lots extra supérieurs à prix non cités et le solde de 12 à 13d. Country snow white et country scoured sans affaires. Les laines en suint ont également été peu actives; quelques lots longues laines bleuâtres. Reddersburg et ordinaires Free State ont obtenu 5 1/4d. à 5 1/2d., quelques lots supér. légères 6 d. à 6 1/4d. Laines moyennes et courtes bleuâtres ont eu la vente de quelques lots Zuurberg, marchandise légère, de 5 3/8d. à 5 1/2 d., ordin. Smithfields, 4 3/4d.

Change : Sur Londres à 90 jours de vue 7/8 o/o esc.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Le Havre, 26 décembre, 10 h. 45 matin.

(par télégraphe)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 88 balles Montevideo; 27 b. Pérou et 250 b. Algérie.

Expéditions : 233 balles Buenos-Ayres.

Stock : 6.289 balles Buenos-Ayres, dont ... nouv. tonte ; 197 b. Montevideo ; 979 b. Chili ; 8.692 b. Russie ; 734 b. Algérie ; 194 b. Smyrne ; 30 b. Espagne et 265 b. Pérou.

A terme : ventes 1.200 balles, de 126.50 à 140. La clôture est calme.

Liverpool, 24 décembre.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 19 janvier. Arrivages depuis la dernière série 8485 balles ; anciennes existences tenues par importateurs 2450; anciennes existences en secondes mains (environ) 3000; total 13,935 balles.

Les affaires en laines anglaises ont ralenti à l'approche des fêtes et les cours sont plus ou moins nominaux.

Il n'y a rien de saillant à signaler sur les provenances étrangères ici, quelques lots de laine des Indes se sont écoulés à prix fermes.

MARCHÉS DE CONSOMMATION
ROYAUME-UNI

Bradford, 24 décembre.

Laines. — En raison de l'approche des fêtes, il ne se traite pas beaucoup d'affaires sérieuses, mais l'arrêt est moins sensible qu'on ne s'y attendait.

Les prix restent très bas pour toutes les laines anglaises, mais il y a un peu plus de demandes et les détenteurs sont disposés à se montrer plus fermes.

En laines coloniales l'amélioration produite sur le marché à terme d'Anvers a exercé son influence ici : les peignés d'Australie sont assez fermes et peut-être la tendance est-elle plutôt contre les acheteurs. Les croisés sont actifs. Pas d'affaires en mohair et alpaca.

Fils. — Dans le commerce d'exportation, les affaires sont importantes pour cette époque de l'année, tant en fils simples qu'en retors. Les filateurs sont fermes, mais ils n'obtiennent pas de meilleurs prix. En mohaïr, le commerce se porte surtout sur les basses qualités pour l'exportation et les filateurs restent occupés.

Tissus. — Les négociants, en général, traitent jusqu'à présent, et le nombre des metiers en chômage augmente chaque semaine.

REVUE ÉCONOMIQUE

Exportations de France des tissus de soie pendant les neuf premiers mois des années 1891, 1890 et 1889.

	1891	1890	1889
	KIL.	KIL.	KIL.
Tissus de soie pure et unis . .	844.300	916.000	955.800
Dito, façonnés ou brochés . .	99.000	86.800	50.400
Tissus de soie mélangée d'or ou d'argent	1.300	8.400	7.200
Tissus dito, faux	7.700	21.900	10.900
Dito, d'autres matières, unis.	1,623.600	1.431.000	1.461.100
Dito, d'autres matières, façonnés ou broches	8.500	19.500	21.400
Dito, gaze et crêpe de soie pure ou mélangée	80.800	73.000	78.900
Tulle de soie	228.500	194.700	199.600
Dentelles de soie, dites blondes	1.972.400	1.784.900	1.435.700
Dito, d'or ou d'argent fin ou faux	400	240	
Tissus de chêne de soie (y compris les foulards) pure . .	28.000	52.200	66.100
Dito, mélangée.	6.400	18.400	12.400
Bonneterie de soie ou de bourre de soie	3.500	10.700	10.800
Passement. d'or ou d'argent fin	7.400	7.000	30.100
Dito, faux	54.200	38.700	30.400
Passementerie de soie ou de bourre de soie pure. . . .	50.700	31.000	33.700
Dito, mélangée.	69.700	73.100	64.800
Rubans de soie pure (velours) .	13.400	20.500	24.900
Dito, autres.	58.900	89.200	117.000
Rubans de soie mélangée :			
dito velours	101.800	84.600	10.700
dito autres	146.200	227.100	208.200

LES DROITS DE DOUANES SUR LES BRODERIES

La chambre de commerce de Saint-Quentin vient d'adresser au Ministre du commerce la protestation suivante à propos de l'abaissement de 900 fr. à 600 fr. du droit de douane sur les broderies, voté par le Sénat :

Dans sa séance du 14 décembre courant, le Sénat sur votre insistance, a abaissé de neuf cents francs à six cents francs, les droits de douane pour les broderies à la main et à la mécanique.

Ce vote a produit, dans notre région, une émotion d'autant plus profonde que nos fabricants étaient loin de s'attendre à cet abaissement : le droit de 900 fr., au tarif minimum, avait été proposé par le conseil supérieur, par le Gouvernement et par la Commission de la Chambre des députés; il avait été adopté par la Chambre et par la Commission des douanes du Sénat. C'est au dernier moment, sans que les intéressés aient été prévenus et mis à même de se défendre, comme il eût été équitable de le faire, que le Sénat a voté cette diminution.

L'industrie de la Broderie a une importance considérable dans notre région ; sa situation est loin d'être prospère, et il est incontestable qu'elle n'a fait que végéter depuis dix ans. Vous ne devez pas ignorer, Monsieur le Ministre, que, dans sa réunion générale du 12 avril 1890, le Syndicat des Fabricants de broderies avait réclamé un droit de 1,000 francs, et que ce n'est qu'à titre de transaction que les brodeurs se sont résignés à accepter celui de 900 francs.

Ce droit pouvait faire espérer que l'industrie de la Broderie retrouverait son ancienne prospérité, et qu'elle prendrait un développement profitable au travail national, en permettant à nos broderies de lutter contre la concurrence de la Suisse et de l'Allemagne, où la main-d'œuvre est un tiers moins élevée qu'en France.

Le vote du Sénat a, malheureusement, détruit ces espérances. Le droit actuel de 450 francs est absolument dérisoire et son relèvement à 600 francs est insuffisant pour protéger efficacement cette industrie. Si ce dernier droit devenait définitif, nos fabricants ne pourraient lutter que pour quelques articles communs; les broderies fines et les tulles brodés de Suisse et d'Allemagne inonderaient notre marché comme par le passé.

La Chambre de Commerce,